

BROCANTE / VIDE GRENIER
Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 17h
Ecole Libre Ste Anne
Organisé par l'APEL STE ANNE

RÈGLEMENT

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide greniers/Brocante » organisée par l'Association des Parents d'Élèves de l'Ecole Ste Anne se déroulera dans l'enceinte de l'école le Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 17h

Article 2 :

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers parents d'élèves de l'Ecole Ste Anne.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée avant le 27/05/2026 :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- Une attestation sur l'honneur.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation (il sera encaissé le lendemain du vide grenier). Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

Le coût d'une table (de 1m95 par 60cm) est de 15€, 10€ la table supplémentaire.

Article 4 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par l'exposant inscrit.

Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant.

Article 6 :

L'installation des stands devra se faire de 07h30 à 08h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier/brocante jusqu'à 16h30. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

Article 7 :

Les emplacements doivent être rendus en bon état de propreté au départ de l'exposant. Pour cela un chèque de caution de 20€ sera demandé au moment de l'inscription et rendu après vérification de la propreté de l'emplacement.

Article 8 :

Dès son arrivée, l'exposant s'installera sur les places qui lui seront attribuées par l'organisateur le jour du vide grenier. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire si nécessaire.

L'inscription est définitive. Les sommes versées resteront acquises à l'organisateur même en cas d'impossibilité de la part de l'exposant.

Article 9 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. L'Association des Parents d'Elèves se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 10 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 12 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 13 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....2026 **Signature** (précédée de la mention « lu et approuvé

APEL STE ANNE

BROCANTE / VIDE GRENIER

Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 17h

Ecole Libre Ste ANNE

Organisé par l'APEL Ste ANNE

INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse :

CP Ville

Tél. Email

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre obligatoirement la copie) Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule

Ci-joint règlement de ____ €

pour l'emplacement de table(s), max 2 tables

COUT D'UNE TABLE : 15€ + 10€ la table supplémentaire Chèque à joindre obligatoirement à l'inscription, à l'ordre de l'Association des Parents d'Elèves, retourner le tout à APEL – ECOLE STE ANNE 128 route du polygone 67100 STRASBOURG

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter l'Apel, membre du bureau de l'APE
apel@ecole-sainte-anne.com

Vous déclarez exposer (quel que soit le lieu) pour la première ou deuxième fois de l'année en cours, et ne mettre à la vente que des biens personnels et usagés. (Attestation sur l'honneur ci-jointe)

Fait à le

Signature

APEL STE ANNE

BROCANTE / VIDE GRENIER

Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 17h

Ecole Libre Ste Anne

Organisé par l'APEL Ste Anne

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

né(e) le

à

et domicilié(e)

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur

: n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à _____ le _____. Je

déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature